



Préavis n° 12/08.2026 – section des infrastructures

Demande d'un crédit de CHF 233'000.00 pour financer le remplacement de deux véhicules destinés au Service de l'environnement et des espaces publics (SEEP)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule et contexte général

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la demande d'un crédit afin de financer l'acquisition de deux véhicules destinés au Service de l'environnement et des espaces publics (SEEP), pour un montant total de CHF 233'000.00.

Ces acquisitions visent à remplacer deux véhicules devenus inadaptés aux besoins actuels du SEEP et à lui permettre de disposer de moyens de travail fiables, polyvalents et adaptés aux missions qui lui sont confiées.

La démarche s'inscrit dans la réflexion menée par le service sur l'évolution de son parc de véhicules depuis l'incendie du 29 juin 2020, qui avait entraîné la destruction d'une grande partie du matériel roulant communal. Les véhicules acquis à cette époque dans l'urgence ont permis d'assurer la continuité des prestations.

Après plusieurs années d'utilisation, la Municipalité propose aujourd'hui un renouvellement ciblé de deux véhicules, en tenant compte des besoins réels du service, des caractéristiques du territoire communal et des possibilités offertes par les nouvelles motorisations.

II. Résumé de la situation

Le 29 juin 2020, un incendie a détruit une grande partie du matériel roulant du SEEP.

À l'exception d'un véhicule de type Renault Kangoo, par la suite attribué au Service des bâtiments, et d'un scooter, le matériel roulant du service a été détruit. Une camionnette IVECO Daily à gaz a également échappé à l'incendie, sa livraison ayant été retardée. Celle-ci a finalement été livrée en juillet 2020.

Afin d'assurer la continuité des prestations communales, le SEEP a dû reconstituer rapidement son parc de véhicules. Plusieurs véhicules d'occasion ont ainsi été acquis dans un contexte d'urgence.

Les acquisitions réalisées à la suite de l'incendie ont représenté un montant total de CHF 157'090.00, pris en charge par l'assurance incendie Helvetia.

Ces acquisitions ont permis au service de poursuivre ses activités et d'assurer ses prestations. Après plusieurs années d'utilisation, l'expérience acquise permet aujourd'hui de mieux

apprécier les besoins réels du service et l'adéquation des véhicules aux missions qui lui sont confiées.

Depuis 2025, plusieurs évolutions ont déjà eu lieu au sein du parc. Le tracteur NEW HOLLAND TL 90 a été vendu, car les frais d'entretien devenaient trop élevés. Le tracteur JOHN DEERE 955 a été vendu et remplacé par un tracteur KUBOTA B3030 d'occasion. Le RENAULT TRAFIC a également été vendu en juillet 2026 et remplacé par un véhicule utilitaire électrique Ford E-Transit Van L2H2 Trend, acquis sur le budget 2026 du SEEP.

Le présent préavis concerne le renouvellement ciblé de deux véhicules, à savoir le véhicule tout-terrain REFORM 880 S et le tracteur NEW HOLLAND TL 90.

III. Présentation du projet

Le parc de véhicules et son évolution

Le parc acquis après l'incendie comprenait notamment les véhicules suivants :

Véhicules	1re mise en circulation	Prix TTC	Situation actuelle
REFORM 880 S, diesel, multilift	2004	CHF 44'500.-	À remplacer
NEW HOLLAND TL 90, diesel, avec frontal	2001	CHF 31'000.-	Vendu en novembre 2025 À remplacer
JOHN DEERE 955, tracteur 4x4	1998	CHF 14'790.-	Vendu en 2025, remplacé par un KUBOTA B3030
RENAULT TRAFIC, diesel, avec plateau	2018	CHF 25'900.-	Vendu en juillet 2026, remplacé par un Ford E-Transit électrique
GOUPIL G5, électrique, plateau basculant	2018	CHF 40'900.-	Toujours en service

À ce jour, le parc du SEEP a donc déjà évolué depuis les acquisitions réalisées dans l'urgence après l'incendie.

Cette évolution permet aujourd'hui à la Municipalité de proposer une solution plus cohérente avec les besoins du service et avec les caractéristiques du territoire communal.

Pourquoi renouveler deux véhicules ?

REFORM 880 S



Le REFORM 880 S a été acquis en août 2020. Lors de son acquisition, ce véhicule comptait déjà environ 3'500 heures d'utilisation et sa première mise en circulation remontait à décembre 2004.

Son dernier contrôle technique a été effectué en octobre 2024. Il devrait être présenté à nouveau en 2026 et ce dernier ne passera pas le contrôle technique sans de grand frais de remise en état.

De plus depuis son acquisition, le véhicule a nécessité des travaux et réparations importants, pour un montant total de CHF 50'898.15.

Au regard de son âge, de l'état structurel de sa carrosserie et des frais d'entretien déjà engagés, la Municipalité considère qu'il n'est plus raisonnable de poursuivre des investissements importants sur ce véhicule.

Le REFORM avait été acquis notamment afin de pouvoir utiliser les huit bennes qui avaient été entreposées à l'extérieur des locaux détruits lors de l'incendie. Son système multilift permet en effet de déplacer ces bennes selon les besoins des travaux.

Cette solution a permis d'assurer la continuité des activités du service. Toutefois, l'utilisation de ce type de véhicule tout terrain, avec transmission intégrale, apparaît aujourd'hui surdimensionnée par rapport aux besoins du SEEP et à la configuration du territoire communal.

La Municipalité propose donc de remplacer le REFORM 880 S par un véhicule électrique de même capacité, équipé d'un système multilift à bras, qui permettra de continuer à utiliser les huit bennes existantes tout en répondant aux besoins de transport de matériaux du service.

Tracteur NEW HOLLAND TL 90



Le tracteur NEW HOLLAND TL 90 a été acquis en janvier 2021. Sa première mise en circulation remontait à novembre 2001. Il comptait environ 8'000 heures d'utilisation lors de son acquisition.

Depuis celle-ci, les frais de réparation se sont élevés à CHF 18'783.40.

Le tracteur aurait dû être soumis à un nouveau contrôle technique en janvier 2026, ce qui engendrait des travaux de remise en état estimés à environ CHF 4'000.00.

Compte tenu de ces éléments, de son âge, de son état général et de son utilisation relativement limitée, la Municipalité a décidé de vendre ce véhicule en novembre 2025 pour un montant de CHF 12'000.00.

Le SEEP doit toutefois continuer à disposer d'un tracteur pour assurer plusieurs missions essentielles, notamment le déneigement, le transport de matériaux, l'entretien des terrains de football, le déplacement d'une citerne d'eau et le transport de la désherbeuse à eau chaude.

Le remplacement du NEW HOLLAND TL 90 est donc nécessaire afin de maintenir ces prestations.

Les besoins du SEEP

Le SEEP intervient quotidiennement sur l'ensemble du territoire communal.

Les véhicules du service doivent notamment permettre :

- d'assurer le déneigement et le salage des routes et chemins communaux ;
- de transporter une citerne d'eau de 2'000 litres pour l'arrosage des bacs et massifs fleuris ;
- de déplacer la désherbeuse à eau chaude utilisée pour l'entretien des routes et chemins ;
- de déplacer cette même machine pour le nettoyage du mobilier urbain ;
- de transporter des matériaux de plus de 1'500 kg ;
- de déplacer de la terre, du gravier, du sable et des déchets verts ;
- d'assurer le transport de la signalisation et du matériel nécessaire aux différentes interventions du service ;
- de procéder aux travaux d'entretien des terrains de football naturel (décompactage, carottage, aération et sablage).

Ces tâches nécessitent des véhicules polyvalents, fiables et adaptés aux dimensions du territoire communal.

Les années d'utilisation des véhicules acquis après l'incendie ont également permis de constater qu'un renouvellement à l'identique ne serait pas la solution la plus pertinente.

La Municipalité souhaite donc privilégier des véhicules répondant précisément aux besoins actuels du service, tout en tenant compte des enjeux environnementaux et des possibilités de recharge offertes par le nouveau Centre technique communal.

Remplacement du REFORM 880 S par un véhicule électrique avec système multilift à bras

Pour remplacer le REFORM 880 S, la Municipalité propose l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique de 7,5 à 7,8 tonnes, équipé d'un système multilift à bras.

Ce véhicule permettra notamment de continuer à utiliser les huit bennes actuellement en possession de la Commune.

Sa charge utile d'environ 3'500 kg permettra également le transport de matériaux tels que terre, gravier, sable et déchets verts.

Le véhicule sera limité à une vitesse maximale de 40 km/h. Cette limitation est compatible avec les besoins du service et ne devrait pas avoir d'incidence significative sur son travail quotidien, compte tenu du périmètre limité du territoire communal.

Le nouveau véhicule ne disposera pas d'une transmission 4x4. Le déneigement ne sera donc pas assuré avec celui-ci, mais avec le nouveau tracteur faisant également l'objet du présent préavis.

La Municipalité a recherché des solutions électriques afin de limiter l'utilisation de véhicules diesel pour les quelques 10'000 kilomètres parcourus annuellement.

Le nouveau Centre technique communal dispose de panneaux photovoltaïques ainsi que de trois bornes de recharge. Le véhicule pourra ainsi être rechargé directement sur le site, notamment durant les pauses de midi, en fin de journée ou pendant les périodes durant lesquelles il n'est pas utilisé.

Deux solutions ont notamment été étudiées.

La Municipalité propose de retenir le véhicule IVECO E-Daily électrique 7,5 tonnes avec système multilift à bras.



Ce choix repose notamment sur son prix plus avantageux, son ergonomie pour les collaborateurs et le fait que le SEEP dispose déjà d'un véhicule de cette marque. Le service après-vente IVECO est ainsi déjà connu du service et donne satisfaction.

A noter que le système multilift actuellement installé sur le REFORM 880 S ne pourra pas être réutilisé sur le nouveau véhicule, la transmission actuelle étant entraînée par une prise de force, alors que la nouvelle sera électrique.

Remplacement du NEW HOLLAND TL 90 par un nouveau tracteur polyvalent

Le SEEP a recherché un tracteur permettant de répondre à plusieurs besoins du service.

Sur cette base, sept entreprises locales de mécanique agricole ont été sollicitées afin de présenter une offre répondant au cahier des charges.

Un comparatif des offres reçues a été établi.

Au terme de cette analyse, la Municipalité propose de retenir le tracteur NEW HOLLAND T.4.80 FS.

Ce tracteur viticole présente l'avantage d'être plus robuste au niveau châssis qu'un tracteur communal. Des pneus dit industriels sont prévus et seront adaptés pour les heures d'utilisation sur route, ainsi que sur les deux terrains naturels de football. La puissance de 75 CV permettra de réaliser les différents travaux incombant au service. Sa largeur permettra de passer dans les différents endroits de la Commune. Finalement, le frontal inclus permettra notamment de charger et déplacer des matériaux, des palettes et des Big-Bags.



Le tracteur NEW HOLLAND T.4.80 FS sera complété par :

- une lame à neige ZAUGG G3 de 180 cm
- une saleuse d'une capacité de 600 litres.

Le choix de ce tracteur est notamment motivé par sa robustesse, sa polyvalence et son adéquation avec les différents travaux confiés au SEEP, ainsi que la proximité de plusieurs fournisseurs en mesure d'assurer le service après-vente et l'entretien du véhicule.

Dès l'acceptation du présent préavis, le SEEP recherchera la possibilité d'acquérir un tracteur de démonstration ou d'occasion récent présentant les mêmes caractéristiques techniques, à un prix plus avantageux que celui d'un véhicule neuf. La même démarche sera effectuée pour la lame à neige et la saleuse afin de limiter autant que possible le coût global de cet investissement.

IV. Devis estimatif

IVECO E-Daily avec multilift	CHF 115'000.00
Tracteur NEW HOLLAND T.4.80 FS, inclus cabine et frontal	CHF 77'705.00
Lame à neige	CHF 5'920.00
Saleuse	CHF 15'800.00
Divers et imprévus	CHF 1'115.00
Sous-total HT	CHF 215'540.00
TVA 8.1% arrondie	CHF 17'460.00
Total TTC	CHF 233'000.00

V. Incidence financière

Cette dépense sera financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt. Elle sera amortie sur une période de 10 ans dès le 1^{er} janvier qui suit le début de l'utilisation, par un montant annuel de CHF 23'300.00, le solde la dernière année.

VI. Impact sur l'environnement

Les deux véhicules proposés répondent à des besoins différents et complémentaires.

Le véhicule électrique multilift à bras permettra notamment de conserver l'utilisation des huit bennes existantes et d'assurer le transport de matériaux lourds. Son choix répond également à la volonté de la Municipalité de valoriser la production photovoltaïque du Centre technique

communal et de limiter pour ce véhicule l'utilisation de carburants fossiles pour les déplacements réguliers du service.

Le tracteur permettra quant à lui d'assurer les travaux nécessitant davantage de polyvalence et de traction, notamment le déneigement, le salage, l'entretien des terrains de football et le déplacement des différents équipements du service.

Ces deux véhicules sont complémentaires et permettront au SEEP de disposer de moyens de travail mieux adaptés à ses missions, sans recourir à un véhicule tout-terrain surdimensionné, tout en améliorant la fiabilité du parc et en maîtrisant les coûts d'entretien à long terme.

Le SEEP a également étudié la possibilité d'acquérir un tracteur électrique. Outre, la différence de prix conséquente, cette technologie ne permet pas de répondre pleinement aux besoins du SEEP, en matière d'autonomie.

La Municipalité considère ainsi que les deux acquisitions proposées constituent une solution cohérente et durable pour répondre aux besoins du SEEP.

VII. Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à remplacer deux véhicules destinés au Service de l'environnement et des espaces publics (SEEP) ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de CHF 233'000.00 ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 17 août 2026.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire



S. Porzi

A. Guyomard

Délégée municipale: M^{me} Anouk Gäumann, municipale

Préavis déposé devant le Conseil communal en séance du 26 août 2026